



Contrat Local d'Education Artistique

Appel à candidatures pour 1 résidence – mission/ Education aux médias, à l'image et à l'information

Dans le cadre du contrat local d'éducation artistique nouvelle génération
CLEA+ 2025/2026

**DU 17 AU 22 NOVEMBRE 2025,
ET DU 2 FEVRIER AU 30 MAI 2026**

Communauté d'agglomération Cœur de Flandre agglo



Hôtel Communautaire,
222 bis rue de Vieux-Berquin
59190 Hazebrouck

Tél : +33 3 74 54 00 59

   [cc-flandreinterieure.fr](https://www.cc-flandreinterieure.fr)



*Le CLEA + nouvelle génération est porté par la communauté d'agglomération Cœur de Flandre
agglomération,
en partenariat avec la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France,
le rectorat de l'Académie de Lille,
la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord,
et le conseil départemental du Nord.*

La culture est une des composantes majeures de la dynamique territoriale. Elle contribue à renforcer l'image positive et à accompagner le développement du territoire. C'est dans cette dimension territoriale qu'elle joue un rôle clé en matière de cohésion sociale, de l'épanouissement de chacun, du lien social et d'attractivité de la communauté d'agglomération Cœur de Flandre.

À l'issue d'une concertation collective à l'échelle du territoire, Cœur de Flandre agglomération a officialisé en 2022 son projet artistique et culturel, qui s'étendra jusqu'en 2026. Celui-ci s'articule autour de trois grands axes :

- « LIBERTE » : faire exister et faire rayonner le territoire à travers la culture et le patrimoine
- « EGALITE » : favoriser l'accès aux savoirs, à la culture, à l'art, à la création, à l'information
- « FRATERNITE » : faciliter la cohésion et le dynamisme de l'écosystème culturel

Ces orientations tracent les perspectives des actions culturelles communautaires qui favorisent le développement et la vitalité culturelle de notre territoire, en promouvant une coexistence harmonieuse autour d'une culture partagée. Cela se traduit par un réseau cohérent et équitable, un décloisonnement des pratiques, une volonté de mutualisation des compétences et ressources, et une offre de qualité accessible à tous.

L'ensemble du projet artistique et culturel de Cœur de Flandre agglomération est à retrouver sur :
www.ca-coeurdeflandre.fr



I. Le territoire d'action et les partenaires locaux

À propos de Cœur de Flandre aggro

Le territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, Cœur de Flandre aggro, née le 1er janvier 2024, est situé aux carrefours des pôles du Dunkerquois, de l'Audomarois, de la métropole Lilloise et de la Belgique.

Organisée autour des pôles urbains d'Hazebrouck, d'une part, de Bailleul et de Nieppe, d'autre part, Cœur de Flandre aggro est composée de 50 communes et de 104 198 habitants sur un territoire principalement rural.

Son action se caractérise par trois grandes priorités :

1. Un territoire au service de ses habitants, avec des services au quotidien liés notamment à la petite enfance, à l'action sociale, à la jeunesse ;
2. Un territoire vibrant d'émotions, qui reçoit de grandes manifestations sportives et culturelles, parmi lesquelles le Tour de France et le festival Artpenteurs, qui allie Art et Nature.
3. Un territoire d'avenir, avec un projet tourné vers les mobilités douces et le consommateur local.

Afin de faire plus ample connaissance avec la communauté d'agglomération, le lien suivant vous dirige sur son site Internet dédié :

www.ca-coeurdeflandre.fr

Cœur de Flandre aggro et ses partenaires

Le territoire est traversé par 4 circonscriptions scolaires : Armentières, Bailleul, Hazebrouck et Wormhout.

L'enseignement public :

- 71 écoles maternelles et primaires,
- 6 collèges,
- 1 lycée d'enseignement général et technologique à Hazebrouck.

L'enseignement privé :

- 23 écoles maternelles et primaires,
- 5 collèges,
- 1 lycée professionnel à Bailleul,
- 1 lycée d'enseignement agricole à Hazebrouck.

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.



Dans le cadre du CLEA qui se décline « tout au long de la vie » sont également concernées les 17 maisons de retraite (EHPAD) et foyers logement d'Arnèke, Bailleul, Boeschèpe, Cassel, Godewaersvelde, Hazebrouck, Méteren, Morbecque, Nieppe, Steenbecque, Steenvoorde, Steenwerck et Vieux-Berquin.

Enfin, il est important de prendre appui sur les structures culturelles du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission, particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence de l'artiste.

Ces structures sont, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- Un réseau de médiathèques « l'ESCAPADE » composés de 33 médiathèques et 12 points livres
www.mediathequesenflandre.fr
- MUZEA, le réseau des musées de Flandre composé de 23 musées
www.muzea.fr
- Les écoles de musique et les écoles d'arts
- Le centre André Malraux / Scène(s) de Territoire / Hazebrouck
www.centreandremalraux.com
- Et les équipements phares du territoire : la Villa Marguerite Yourcenar, résidence d'écriture au Mont Noir ; le conservatoire botanique national de Bailleul ; les cinémas de Bailleul, Hazebrouck...

II. Cadre de la résidence-mission

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture, en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents, des jeunes adultes et, au-delà, des familles de son territoire, et en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturel, Cœur de Flandre aggro, la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale – (DSDEN – Nord) se sont engagés dans un contrat local d'éducation artistique nouvelle génération.

C'est dans ce cadre que les partenaires précités ont souhaité s'appuyer, en particulier, sur des présences d'artistes invités à venir résider sur le territoire et à expérimenter artistiquement et culturellement avec ses habitants, en mobilisant, en première ligne, les très nombreux professionnels qui au quotidien les accompagnent à un moment ou à un autre de leur vie. Mais aussi aux acteurs non forcément professionnels du monde associatif, toutes ces personnes étant de potentiels démultiplicateurs des présences artistiques, leur permettant de rayonner au maximum.

Depuis 2024, Cœur de Flandre aggro a également obtenu le label « 100% EAC » venant ainsi renforcer l'engagement de la collectivité en faveur d'éducation culturelle et artistique.



Orientation des résidences 2025-2026

Pour la 10^{ème} saison du CLEA 2025/2026, des artistes de toutes disciplines seront sélectionnés par le jury en vue de trois résidences missions sur le thème **Phalanstère : réinventer un héritage culturel pour bâtir la société de demain** et s'adressant aux habitants dans tous les temps de la vie. Un appel à candidatures distinct sera publié.

Une résidence mission sera également dédiée à la **Petite Enfance**, avec une attention particulière portée aux professionnels engagés dans ce domaine. Un appel à candidatures distinct sera publié.

Pour la 4^{ème} année consécutive, Cœur de Flandre agglo et ses partenaires compléteront ces présences artistiques par **une résidence d'éducation aux médias, à l'image et à la liberté d'expression** confiée à un journaliste professionnel en immersion sur l'ensemble du territoire. **Ce sont les détails de cette mission qui sont discutés dans cet appel à candidatures.**

Missions proposées au journaliste résident

Convaincue de la pertinence de cette proposition pour les publics et les acteurs éducatifs de son territoire, Cœur de Flandre agglo souhaite inviter pour l'année scolaire 2025-2026 un journaliste professionnel dans le respect de son indépendance.

Ceci afin :

- De fédérer tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité d'un public diversifié (de la maternelle aux seniors, aux publics éloignés, aux personnes en situation de handicap, aux détenus, etc) pour mener à bien des actions d'éducation aux médias ;
- D'accompagner, sur une durée de quatre mois, environ 20 équipes volontaires d'acteurs de l'enseignement, de l'éducatif et de la culture (professeurs, conseillers pédagogiques, éducateurs, animateurs, chargées de développement culturels...) dans la production et la coproduction de ressources et outils pédagogiques afin d'encourager à une meilleure perception des enjeux liés à l'information et à la liberté d'expression au sein de leurs structures ;
- De prendre en compte, en un tel projet, sans qu'il y ait pour autant instrumentalisation, les objectifs pédagogiques, éducatifs, culturels et de développement de pratiques portés et exprimés par les équipes citées ;
- D'envisager cette action comme un jalon susceptible de nourrir, de prolonger, d'enrichir, éventuellement de requestionner sa propre démarche de journaliste ;
- De venir résider, accompagné, si la chose est possible, d'un ensemble de productions journalistiques déjà réalisées (reportages, articles, émissions d'informations, photo-reportages, web-documentaires, blogs, etc. ...) à des fins de diffusion intensive sur le territoire, durant la période de résidence, voire dès l'amont de celle-ci, en lieux divers ;



- De renforcer les actions menées au niveau national par des associations qui interviennent auprès des jeunes, dans le cadre scolaire ou en dehors du temps scolaire.

De façon plus précise, la résidence-mission :

1. **Aura pour objectif :**

- De faire découvrir le métier de journaliste et ses problématiques actuelles ;
- De sensibiliser aux enjeux de la liberté d'expression ;
- De donner à voir et à comprendre le processus de production de l'information et d'aider à son décryptage ;
- D'encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des différents médias, des réseaux sociaux et d'Internet de façon générale ;
- De faire émerger des projets innovants et créatifs ainsi que de nouveaux outils répondant aux objectifs précités.

2. **Proposera pour cela des interventions ponctuelles, expérimentales et participatives** en accord avec les objectifs pédagogiques des structures éducatives participantes et se déclinera, dans l'idéal, sous forme de trois volets :

- Des actions de formation à destination des acteurs éducatifs. Ce volet constitue l'axe premier de la résidence dans la mesure où il est le plus susceptible d'inciter les professionnels à s'engager activement dans une dynamique collective autour de l'éducation aux médias et à en faire bénéficier leurs publics ;
- Des actions éducatives en direction des publics et de l'intergénérationnel ;
- La diffusion des productions du ou de la journaliste invitée.

Il est par ailleurs, précisé au journaliste candidat que Cœur de Flandre agglo mène l'action conjointement en lien avec le réseau de bibliothèques « **L'escapade** » constitué de 45 structures (33 médiathèques et 12 points-livres).

Des croisements entre le journaliste résident et ce réseau seront encouragés.



III. Conditions :

La période de résidence, à proprement parler, est prévue **du 17 au 22 novembre 2025 pour la période d’immersion, et du 2 février au 30 mai 2026, pour la résidence-mission**. Il s’agit d’une résidence de **quatre mois pleins, consécutifs ou non, dont les dix-sept semaines et demie de présence effective (soit un total de 90 jours)** sont à répartir sur la période de résidence.

Le journaliste sélectionné bénéficie d'une allocation de résidence d'un montant de **12 000 euros net (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois)**.

Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence (17 semaines et demie) ne peut excéder en aucun cas **24 000 euros**. Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges, taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité. Ce sont les contributions respectives de la communauté d'agglomération Cœur de Flandre et du ministère de la culture et de la communication – direction régionale des affaires culturelles des Hauts de France – qui permettent cet emploi.

Il est par ailleurs précisé qu'un numéro SIRET est obligatoire pour contractualiser.

La collectivité assure les frais relatifs à l'hébergement de chaque résident. Concrètement, un logement est mis à sa disposition sur le territoire.

Enfin, **deux voyages aller-retour** du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) sont également pris en charge pour la semaine d’immersion et la résidence. En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence, ainsi que les repas sont à la charge du journaliste.

La semaine d’immersion et de découverte est proposée en amont du démarrage des résidences à proprement parler, afin que les artistes et le journaliste retenus puissent se familiariser avec le territoire d’action, affiner leur compréhension du cahier des charges de la résidence mission.

Un temps de rencontre préalable avec les équipes pédagogiques est prévu lors de cette semaine. Les artistes et le journaliste sont invités dans ce cadre à participer à une **27ème heure artistique** : animation pédagogique destinée aux enseignants (1er et 2nd degré) mais également aux professionnels du champ culturel, social, médico-social, etc.

La prise en charge recouvre la rémunération de **110 euros TTC** et **le voyage aller-retour du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence** (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine).

Le journaliste-résident doit être autonome dans ses déplacements, il dispose pour ce faire d’un véhicule personnel et est titulaire d’un permis en cours de validité.

Transition écologique

Pour s’engager vers une transition écologique globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d’autres champs, économiques ou sociaux, s’interrogent sur leurs propres



pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques.

Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- Du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage,
- La valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- De la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- Des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone
- De leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- Des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- De la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

IV. Pour faire acte de candidature

Si vous êtes un journaliste professionnel, français ou étranger, voulant accompagner les différentes équipes de professionnels qui sont, sur le territoire de Cœur de Flandre aggro, en charge ou en responsabilité d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes, en temps scolaire/universitaire ou péri et hors scolaire/universitaire, dans leur envie de dynamique collective en faveur d'une éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression, soyez-en remercié.

Il vous suffit alors d'adresser par voie électronique uniquement, **avant le 19 janvier 2025 à 23h55**, dernier délai, à l'adresse suivante :

clea@ca-coeurdeflandre.fr

(Sujet : Candidature CLEA Cœur de Flandre aggro 2025-2026 /Journalisme/ suivi de votre nom)

Un dossier unique de quinze pages maximum sous format PDF comprenant :

- 1 • un courrier de candidature faisant à la fois état d'une bonne compréhension de la mission et de vos motivations, ce courrier gagnant très certainement à évoquer déjà certaines des pistes que vous aimeriez emprunter et développer avec les équipes précitées,
- 2 • la fiche synthétique de présentation du projet de candidature (en annexe à ce dossier de candidature)
- 3 • un curriculum vitae ;
- 4 • si déjà disponible, un dossier faisant état de celles de vos démarches professionnelles que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection.
Il peut s'agir également, s'il existe d'ores et déjà, d'un site internet, d'un compte sur les réseaux sociaux ou d'un blog qui vous est propre,



5 • si cela vous semble pertinent par rapport à votre propre parcours professionnel, une liste de vos différentes productions journalistiques que vous proposez de rendre disponibles pour une diffusion intensive sur le territoire.

6. un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises / coût total employeur

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires CLEA.

Il est précisé que si le journaliste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même journaliste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Des auditions pourront avoir lieu à la demande du jury **la première semaine de février.**

Les noms des artistes retenus seront annoncés au plus tard **fin février 2025.**

Le non-respect de ces différents points peut amener l'élimination du candidat.

[Pour toute demande ou renseignements complémentaires :](#)

Lorène LOVINY VANDEWYNCKEL, coordinatrice CLEA – Cœur de Flandre agglo,

clea@ca-coeurdeflandre.fr

Tél. 03.74.54.00.62.



ANNEXE 1
FICHE SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION DU PROJET

Structure porteuse de la candidature :

_____ (à renseigner le cas échéant)

Nom, prénom du journaliste :

Adresse :

Téléphone portable : _____ Mail : _____

Statut du journaliste : _____

Média(s) concerné(s) : _____

Quelles motivations guident votre engagement en faveur d'une démarche d'éducation aux médias ?

Pourquoi choisir de déposer une candidature sur le CLEA en Cœur de Flandre ?

S'agissant d'un CLEA tout au long de la vie, comment envisagez-vous d'aborder les différents publics ?

Quel est le projet qui vous tient à cœur à mettre en place durant la résidence ?

